

RÉSOLUTION

adoptée

le 13 décembre 1990

N° 60
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*créant une **commission de contrôle** chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du **ministre de l'intérieur** qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le **maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens,***

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 134 et 149 (1990-1991).

Article unique.

Il est créé une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens.

Cette commission est composée de vingt et un membres.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1990.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.